

Zeitschrift: Schweizerische Zeitschrift für Vermessung, Kulturtechnik und Photogrammetrie = Revue technique suisse des mensurations, du génie rural et de la photogrammétrie

Herausgeber: Schweizerischer Verein für Vermessungswesen und Kulturtechnik = Société suisse de la mensuration et du génie rural

Band: 56 (1958)

Heft: 5

Artikel: Hara-kiri ou renaissance?

Autor: Richard, Jean

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-214374>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

- 5° Elections dans le Comité central et dans les commissions permanentes.
 Election du rédacteur et de la commission de rédaction
- 6° Lieu et date de l'Assemblée générale 1959
- 7° Congrès F.I.G.
- 8° Prise de connaissance du rapport concernant l'affiliation à la Société S.I.A.
 Décision sur le procédé à suivre
- 9° Règlement des compétences relatives aux tarifs.
 Proposition de la Section Zurich-Schaffhouse
- 10° Acceptation du tarif des améliorations foncières
- 11° Tarifs des mensurations cadastrales.
 Proposition du groupe patronal concernant le renoncement à la fixation en commun des prix avec les autorités fédérales et cantonales
- 12° Question relative à la formation professionnelle
 a) Conférences des collègues MM: P. Byrde, St-Gall
 W. Weber, Baden
 W. Schneider, Coire
- b) Discussion
- c) Décision relative au procédé à suivre
- 13° Divers

Le Comité central invite tous les collègues de répondre nombreux à l'aimable invitation de la Section de Berne.

Le Comité central

HARA-KIRI ou Renaissance?

de M. Jean Richard

Le 7 juin prochain, la S.S.M.A.F. appellera ses membres à se prononcer sur la formation et, par conséquent, sur l'avenir de notre profession.

En 1946, sous le choc de mes premières années de pratique, je lançais un cri d'alarme dans le corps de cette revue, au sujet de notre formation professionnelle que j'estimais insuffisante et désaxée. Mon opinion n'a pas changé. Je reconnais que certains efforts ont été faits pour améliorer les programmes de nos hautes écoles, mais ils ne furent pas heureux partout.

Comme il m'a été donné d'exprimer mon point de vue dans les commissions chargées d'étudier notre formation professionnelle, je ne pensais pas reprendre la plume ici, pour l'instant. Je le fais cependant à la veille de la grande décision que nous allons prendre, dans l'espérance de contribuer quelque peu à la prise de conscience à laquelle nous ne devons pas nous dérober.

De nombreuses idées furent exprimées, plusieurs rapports exposés, et grâce à l'énergie de notre président central, M. Deluz, qui en a fait la synthèse, des propositions-types nous seront présentées. Il va falloir prendre position, condition nécessaire avant de poursuivre les démarches auprès des autorités et des écoles, conjointement avec les associations parentes. Nous sommes à l'heure du choix et de la décision. Que voulons-nous? Voilà bien la difficulté. Le problème est complexe, avouons-le! et les opinions divergent. Mais il faut en sortir et trouver une solution durable!

Je constate que nous sommes en pleine révolution universelle, dans tous les domaines. Nous sommes au siècle des découvertes des possibilités extraordinaires de la chimie de synthèse, de l'exploitation pacifique de l'atome, de la cybernétique et de l'automation, des grandes découvertes scientifiques et techniques qui transforment, qu'on le veuille ou non, nos conditions de vie et nos méthodes de travail. Vouloir l'ignorer serait commettre la plus grande erreur. La sagesse ne consiste-t-elle pas à s'adapter aux nouvelles données de la vie contemporaine et future pour être toujours à même de résoudre les tâches qui nous incombent tout en sauvegardant l'héritage essentiel de notre profession au travers des courants qui nous agitent? Ayons le courage de nous en rendre compte et sachons prendre nos responsabilités pour nous-mêmes et nos survivants. Bâtissons donc pour l'avenir, c'est le plus sûr moyen de ne pas être en retard.

L'immobilisme entraînerait la condamnation certaine de notre profession. La formule E.P.F. actuelle, source de complexes et de troubles, ne peut pas continuer. La formation E.P.U.L. encore trop restreinte, pas davantage.

Le retour en arrière à la formule «géomètre du technicum» est impensable. La preuve de la nécessité d'une formation universitaire a été largement établie. Je n'insisterai donc pas, tant cela est évident.

La déviation qui consiste à nous éloigner de notre véritable profession en empiétant sur les autres est tout aussi dangereuse. Les jeunes gens qui désirent embrasser une carrière de constructeurs en génie civil n'ont qu'à s'engager directement dans la section que leur ont préparée nos hautes écoles. Dans toutes les professions il y a des limites. Je ne vois pas pourquoi, pour ne prendre qu'un seul exemple, lorsque nous nous occupons d'une de nos spécialités: la remaniement parcellaire, nous ne ferions pas appel – sans faire de complexe, je vous en prie – à un ingénieur civil pour résoudre un problème d'autoroute avec «trèfle à quatre», si ce cas doit se présenter au milieu de notre entreprise? Est-ce une raison pour revendiquer une formation professionnelle nous permettant de faire «tout» ce qui se présente? De même un ingénieur constructeur chargé de l'étude d'une autoroute, fera appel à nous si son projet entraîne un remaniement parcellaire, sans demander que l'on élargisse sa formation professionnelle pour lui permettre de résoudre les problèmes de la technique et de l'économie foncières.

Alors? me direz-vous, que reste-t-il? Le travail de l'arpenteur?

Borner et mesurer? Je vous répondrai en vous faisant remarquer qu'il faut cesser de juxtaposer le géomètre de cinq semestres, l'ingénieur rural dans sa formation actuelle et l'ingénieur topographe. Il ne s'agit pas d'élaguer nos programmes d'écoles, mais de procéder à une «refonte» de nos compétences, d'établir un programme de première qualité et d'inviter nos écoles à bien vouloir l'enseigner. En effet, nous ne doutons pas que ces dernières seraient prêtes, au même titre que d'autres facultés clairvoyantes, à mettre sur pied un enseignement en fonction de la nécessité professionnelle; elles ne nous contraindraient pas à nous débattre au milieu des difficultés de la vie à cause d'une formation inadaptée. Sur ce point, nous n'aurons des chances d'être écoutés, qu'à la condition, une fois encore, de savoir parfaitement ce que nous voulons.

Formons un ingénieur-géomètre en lieu et place du géomètre et de l'ingénieur rural actuels. Le titre s'impose pour le prestige de la profession, par analogie à ce qui se fait à l'étranger. Cet ingénieur-géomètre possédera une formation rationnelle et harmonieuse lui permettant d'entreprendre, selon les méthodes les plus modernes, en Suisse comme dans les grands espaces, les tâches suivantes:

Assainissement du sol – réorganisation technique et économique de la propriété mensuration cadastrale foncière – urbanisme – mensuration – cadastrale – cartographie – géodésie – implantations et contrôles techniques de grands ouvrages (barrages, galeries, synchrotrons) – astronomie de position.

Notre profession a le rare privilège dans sa spécialité d'être au centre de toutes les activités. N'est-ce pas pour cela que le géomètre officiel a toujours été un conseiller? Pour le rester, il doit se mettre à la hauteur des circonstances. Sa formation universitaire reposant sur une solide culture générale lui permettra d'apprécier, de dominer et de résoudre les problèmes d'ensemble et d'intérêt public. Conscient de l'interdépendance des problèmes secondaires, de leur coordination et de leur incidence sur les activités d'ordre scientifique, technique, juridique et économique, il jouera un rôle prépondérant dans le plan d'aménagement national et dans l'urbanisme, dans le sens le plus large de ce mot.

En face de ces problèmes l'ingénieur-géomètre pourra, en pleine connaissance de cause, apprécier, décider, entreprendre, créer, prendre ses responsabilités d'ingénieur et d'officier public. Cela lui conférera à titre exclusif le droit de signer les actes techniques.

L'ingénieur-géomètre sera un chef d'entreprise reconnu et respecté. Il sera déchargé d'une quantité de travaux qui lui incombent actuellement et qu'il ne devra pas obligatoirement exécuter personnellement. Pour cela il pourra compter sur son premier collaborateur, le technicien-géomètre dont les compétences seront augmentées dans toutes les branches de la profession sur la base d'une meilleure formation.

La classe moderne de l'ingénieur-géomètre lui permettra d'ajuster toujours mieux ses méthodes aux régions difficiles et pauvres pour en rendre la pratique plus économique. Sa faculté d'adaptation n'en fera pas un monsieur trop luxueux pour la campagne. (On n'aurait pas idée

de renoncer au médecin de campagne trop académique, pour se contenter d'un infirmier.)

Je préconise une formation dans nos écoles polytechniques d'une durée de six à huit semestres, avec équivalence de ces derniers entre elles. Un stage pratique sera intercalé. Les semestres se termineront par un travail de diplôme et par un examen fédéral (comme pour les médecins et les pharmaciens). Il sera décerné un «diplôme fédéral d'ingénieur-géomètre».

Ces études terminées, des spécialisations pourront être entreprises comme après chaque diplôme universitaire.

Le caractère fédéral du nouveau diplôme d'ingénieur-géomètre entraînera la suppression de la «patente fédérale» actuelle.

Les rapports des commissions d'études concernant la formation des techniciens et des dessinateurs vous sont connus. Je n'en parlerai pas. Il m'importait surtout d'insister sur les considérations qui doivent être à la base de nos décisions relatives à l'ingénieur-géomètre. Nous sommes à la croisée des chemins.

Vous tous qui aspirez à la survie de notre belle profession, n'êtes pas sans ignorer l'étude avancée de la création d'une école supérieure européenne des sciences appliquées qui aurait notamment pour but de donner aux ingénieurs issus des écoles nationales, un complément de formation suivant les vues européennes.

L'ingénieur-géomètre moderne aura-t-il son entrée dans ce futur institut européen?

Cela dépend de lui essentiellement et de la conscience qu'il a de sa mission au service de l'humanité!

Zum Einfluß von Zielachsenfehler, Horizontalachsenschiefe und Stehachsenschiefe auf Richtungsbeobachtungen

Von dipl. Ing. H. Matthias

Einleitung

Das Wesen dieser fundamentalen Instrumentenfehler ist jedem Praktiker aus der Vermessungskunde vertraut, und die Hauptregel, wonach bei Richtungsbeobachtungen zur Elimination des Zielachsenfehlers und der Horizontalachsenschiefe in beiden Fernrohrlagen gemessen und zur möglichsten Kleinhaltung des Einflusses der Stehachsenschiefe mit aller Sorgfalt horizontiert werden muß, ist Selbstverständlichkeit.

Wenn aber bei Arbeiten mit steilen Visuren zur Korrektur der Richtungen infolge Stehachsenschiefe mit einer Reiterlibelle gearbeitet werden soll, so treten immer wieder Schwierigkeiten auf. Diese betreffen einerseits die Definitionen und damit das Verständnis für das Vorgehen bei der Berechnung der Korrekturen und andererseits eine zweckmäßige Arbeitsweise.